



**AVIS DE PUBLICITE
POUR L'OCTROI D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

❖ **Objet :**

La Commune de Chamonix-Mont-Blanc a été sollicitée par un opérateur économique en vue de l'exploitation d'une activité commerciale de vente des produits nécessaires à la pratique du tennis (raquettes, balles, petits accessoires...) et de réparation (pose de cordage...) dans un local de 31 m², situé dans les futurs locaux des Tennis en cours de construction, relevant du domaine public. Ce local devra être meublé et le preneur prendra à sa charge les abonnements eau, électricité, chauffage, communications.

Est ainsi envisagé la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du Domaine Public à compter de début septembre 2022, pour une durée de 6 ans, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de SIX MILLE EUROS (6 000 €), indexée sur l'indice des loyers commerciaux.

En application des articles L. 2122-1 et L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, tout candidat intéressé à exercer une activité économique sur le périmètre considéré peut déposer un dossier de candidature avant le 10 août 2022 à 17h00.

❖ **Modalités de dépôt des dossiers de candidatures :**

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier de candidature comportant :

- Une présentation du candidat (nom commercial, dénomination sociale, adresse, n° SIRET) ;
- Une description du projet envisagé et de la nature de l'activité économique projetée ;
- Les moyens techniques d'exploitation (équipements, matériel) ;
- Les moyens humains (formation, qualification et expérience professionnelles) ;
- Une proposition de redevance annuelle d'un montant minimum de 6 000 €.

Le dossier de candidature devra être adressé avant le 10 août 2022 à 17h00 :

- Soit par voie électronique à l'adresse mail suivante :
corinne.jacquier@ccvcmb.fr
- Soit sous format papier, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc
Mairie de Chamonix
Service Foncier (4^{ème} étage)
B.P 89, 38 Place de l'Eglise
74400 CHAMONIX MONT BLANC**

❖ **Modalités de sélection :**

La sélection s'effectuera à l'aune des pièces fournies dans le dossier de candidature, au regard des deux critères suivants :

1°) - Projet présenté (qualité commerciale et technique) : 90%

Seront notamment appréciés :

- L'expérience et les références du candidat en lien avec une activité demandée par la Commune,
- L'adéquation et la cohérence du projet présenté avec l'esprit des lieux et les activités existantes,
- Les moyens techniques et humains apportés par le candidat,
- Plages et horaires d'ouverture,
- Interaction avec les activités sportives situées en toute proximité

2°) - Critère financier : 10%

Sera notamment appréciée la capacité de paiement de la redevance demandée par la Commune.

La Commune informera l'ensemble des candidats de son choix par mail ou courrier simple.
Le candidat retenu devra conclure avec la Communauté de Communes une convention d'occupation temporaire du domaine public.

❖ **Contact :**

Pour toute demande complémentaire, veuillez contacter :

- **Corinne JACQUIER, Responsable Service Foncier**
corinne.jacquier@ccvcmb.fr / 04.50.53.75.04.
- **Sébastien SEMBLANET, Assistant Administratif**
sebastien.semblanet@ccvcmb.fr / 04.50.53.75.04